



Maître d'Ouvrage

**Mairie de GAS**  
10 Rue de l'Ecole  
**28320 GAS**

-----

Objet de la consultation

**Travaux de remise aux normes  
de la salle polyvalente HAYE-GAURON  
3 Rue de l'Ecole - 28320 GAS**

-----

**REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

**Procédure de passation**

Marché passé selon la procédure adaptée  
Article L2123-1 du Code de la commande publique

**Date et heure limites de remise des offres :**  
**23 Juillet 2019 à 12h00**

**Maître d'œuvre**

**Architecte :**  
**Société d'Architecture Antoine VECCHIO**  
29 rue de la Croix Blanche  
**28000 - CHARTRES**  
tél. 09.61.04.65.32 – fax 02 37 24 54 37  
E-mail : [architecture.vecchio@orange.fr](mailto:architecture.vecchio@orange.fr)

## 1. ACHETEUR PUBLIC

### 1.1. Nom et adresse officiels du Pouvoir adjudicateur :

**Mairie de GAS**  
10 Rue de l'Ecole  
28320 GAS

### 1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

#### 1.2.1. Sur le plan administratif

**Mairie de GAS** - 10 Rue de l'Ecole - 28320 GAS  
Tél. : 02 37 31 53 13  
E-mail : [mairiedegas@gmail.com](mailto:mairiedegas@gmail.com)

#### Horaires :

Lundi de 14h00 à 17h00  
Le vendredi de 14h00 à 19h00  
Ou sur rendez-vous

#### 1.2.2. Sur le plan technique

**Société d'Architecture Antoine VECCHIO**  
29 rue de la Croix Blanche - 28000 - CHARTRES  
Tél. 09.61.04.65.32  
E-mail : [architecture.vecchio@orange.fr](mailto:architecture.vecchio@orange.fr)

Pour tout renseignement d'ordre administratif et technique, les candidats adressent leur demande sur le site <https://www.amf28.org/gas> au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet :

**Travaux de remise aux normes de la salle polyvalente HAYE-GAURON - 3 Rue de l'Ecole - 28320 GAS**  
Les caractéristiques de la consultation sont détaillées dans le cahier des clauses particulières.

## 3. CONDITION DE LA CONSULTATION

### 3.1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée (article L2123-1 du Code la commande publique)

### 3.2. Décomposition en tranches ou en lots

Le marché ne fait pas l'objet d'une décomposition par tranches.  
Les travaux sont répartis en lots, traités par marchés séparés.  
Les travaux sont répartis en 12 lots à savoir :

- 01 - DESAMIANTAGE
- 02 - DEMOLITION / MACONNERIE
- 03 - COUVERTURE / BARDAGES METALLIQUES
- 04 - BARDAGES BOIS
- 05 - MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE
- 06 - ISOLATION / DOUBLAGES / FAUX-PLAFONDS
- 07 - MENUISERIES INTERIEURES
- 08 - CARRELAGE FAIENCE
- 09 - EQUIPEMENT DE CUISINE
- 10 - PEINTURES INTERIEURES / EXTERIEURES
- 11 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE / SANITAIRES
- 12 - ELECTRICITE

Le lot N° 00 n'est pas défini au niveau des pièces administratives d'appel d'offres puisqu'il est commun à tous les lots « de travaux » sans aucune exception.

### **3.3. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est téléchargeable via le site <https://www.amf28.org/gas> et sur le site de la mairie de GAS <http://www.gas-mairie.info>

Les opérateurs économiques sont invités à indiquer au moins une adresse électronique lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises afin que les éventuelles modifications ou précisions apportées puissent leur être communiquées.

### **3.4. Modification de détail au dossier de consultation**

La collectivité se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **3.5. Délai de validité des offres**

Les candidats seront tenus par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée ci-avant.

### **3.6. Variantes et option :**

#### **3.6.1. Variante :**

Les entreprises sont autorisées à proposer des solutions variantes dès lors que les variantes proposées sont sans incidence financière sur les autres lots.

La réponse à la solution de base est obligatoire.

#### **3.6.2. Option :**

Le dossier de consultation comporte des options pour les lots **N° 1, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12**

Les concurrents devront impérativement répondre à toutes les options définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières

#### **3.6.3. Liste des options**

<b>OPTION N°1</b>	<b>BACHAGE</b> Mise en place d'une bâche de protection sur l'ensemble des bâtiments après désamiantage <b>Lots concernés :</b> 1 - DESAMIANPAGE
<b>OPTION N°2</b>	<b>PALISSADE BOIS</b> Réalisation d'une palissade en bois pour enclos poubelles <b>Lots concernés</b> 4 – BARDAGES BOIS
<b>OPTION N°3</b>	<b>OCCULTATIONS INTERIEURES</b> Pose de stores textiles intérieurs <b>Lots concernés</b> 5 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE
<b>OPTION N°4</b>	<b>LETTRAGES EXTERIEURS</b> Lettres pour signalétique extérieure <b>Lots concernés</b> 5 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE
<b>OPTION N°5</b>	<b>ENSEMBLE MENUISE D'ENTREE</b> Réalisation d'un ensemble menuisé d'entrée pour le bâtiment « locaux associatifs » <b>Lots concernés</b> 5 – MENUISERIES EXTERIEURES / SERRURERIE
<b>OPTION N°6</b>	<b>COMPTOIR / BAR</b> Réalisation d'un ensemble menuisé bar / comptoir du hall d'accueil <b>Lots concernés</b> 7 – MENUISERIES INTERIEURES

<b>OPTION N°7</b>	<b>ORGANIGRAMME DE SURETE</b> Mise en œuvre d'un organigramme de sûreté pour l'ensemble des portes du projet <b>Lots concernés</b> 7 – MENUISERIES INTERIEURES
<b>OPTION N°8</b>	<b>DESSERTTE DE BAR</b> Fourniture et pose d'une desserte de bar <b>Lots concernés</b> 9 – EQUIPEMENT DE CUISINE
<b>OPTION N°9</b>	<b>ADOUCCISSEUR</b> Fourniture et pose d'un adoucisseur pour l'office <b>Lots concernés</b> 9 – EQUIPEMENT DE CUISINE
<b>OPTION °10</b>	<b>ZONE CUISSON</b> Fourniture et pose une plaque 4 foyers radians et un four électrique <b>Lots concernés</b> 9 – EQUIPEMENT DE CUISINE
<b>OPTION N°11</b>	<b>PEINTURES DES ATELIERS</b> Peintures intérieures des ateliers municipaux <b>Lots concernés</b> 10 – PEINTURES INTERIEURES / EXTERIEURES
<b>OPTION N°12</b>	<b>REPLACEMENT DES RADIATEURS EXISTANTS</b> Remplacement des radiateurs existants par des radiateurs verticaux <b>Lots concernés</b> 11- CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE
<b>OPTION N°13</b>	<b>RUBAN LEDS</b> Eclairage architectural de la façade <b>Lots concernés</b> 12 - ELECTRICITE
<b>OPTION N°14</b>	<b>PRECABLAGE SONORISATION</b> Précâblage pour dispositif de sonorisation de la salle <b>Lots concernés</b> 12 - ELECTRICITE
<b>OPTION N°15</b>	<b>ALARME INTRUSION</b> Alarme intrusion de la salle polyvalente <b>Lots concernés</b> 12 - ELECTRICITE

### **3.7. Modalités d'attribution**

Le candidat devra proposer une offre complète portant sur l'ensemble des prestations.

La collectivité se réserve le droit d'engager une négociation les 3 premiers candidats au classement résultant de l'analyse des offres afin d'obtenir la meilleure proposition.

A l'issue de l'analyse et du jugement des offres, les candidats non retenus seront avisés du rejet de leur offre par simple courrier. Le candidat retenu sera avisé par courrier recommandé avec A.R. ou mail avec accusé de réception.

Les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales relatives aux marchés publics de prestations de services sont applicables à ce marché.

Dans le délai de 15 jours à compter de la notification de ce marché, le prestataire s'engage à fournir à la personne publique une attestation de son assureur pour sa responsabilité civile (article 1382 du code civil) indiquant le montant et la durée de la garantie. Le titulaire s'engage à informer expressément la personne publique de toute modification de son contrat d'assurance.

## 4. AUTRES RENSEIGNEMENTS

### 4.1. Contenu du dossier de consultation par ordre d'importance :

1. Présent acte d'engagement (A.E.) et son annexe.
2. Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et annexe
3. Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et Détail du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) par lot.
4. Planning prévisionnel de travaux.
5. Plans de Plan Général de Coordination (P.G.C.) de VERITAS
6. Rapport initial du contrôleur technique VERITAS
7. Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti.
8. Diagnostic plomb avant travaux.
9. Arrêté du permis de construire, prescriptions, notices de sécurité et d'accessibilité.

### 4.2. Délai d'exécution :

**Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est fixé à 9 mois** (y compris période de préparation de 4 semaines et 2 semaines de congés payés) **hors intempéries**, à compter de la date de l'ordre de service, et ne peut en aucun cas être changé.

## 5. REMISE DES OFFRES

### 5.1. Transmission des offres

Les offres des candidats devront parvenir obligatoirement sur la plateforme dématérialisée <https://www.amf28.org/gas> au plus tard avant la date et heures limites de réception indiquées sur la page de garde du présent document.

### 5.2. Composition de l'offre à transmettre par les candidats

Les candidats devront obligatoirement transmettre les pièces suivantes au risque de voir leur offre déclarée irrecevable :

- Une lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2
- L'attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations déclaratives et de paiement en matière fiscale et sociale au 31 décembre de l'année précédant celle du lancement de la consultation. Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements proposés à cet effet,
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341- L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

*Le marché ne sera attribué au candidat pressenti que sous réserve qu'il produise les certificats sociaux et fiscaux ou état annuel délivrés par les administrations et organismes compétents et le formulaire relatif à la lutte contre le travail dissimulé dans un délai de huit (8) jours suivant la demande.*

### Capacité économique et financière :

- Chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos.
- Part du chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché pour les 3 derniers exercices clos.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (sont à fournir les attestations d'assurances : civile et décennale à jour).
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

### Capacité technique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

#### **Les pièces du marché comprenant :**

- **L'acte d'engagement (A.E.)** établi selon le cadre joint au dossier de consultation, complété, daté, signé, cachet commercial apposé ;
- **Le bordereau des prix global forfaitaire** sachant que ce document n'a pas valeur contractuelle. Toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le concurrent et le prix de l'unité correspondant, exprimé en prix de vente hors T.V.A.
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**, cahier ci-joint à accepter sans modification ;
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** joint au dossier signé
- **Le calendrier d'exécution** ci-joint en annexe du CCAP signé
- **Un mémoire explicitant les propositions du candidat :**  
La **méthodologie** utilisée pour la conduite de la prestation : préciser les modalités de fonctionnement avec la personne publique et les usagers du service en fournissant le modèle de la fiche d'intervention, le modèle du bordereau de suivi des matières de vidange, en rédigeant le processus de prise de rendez-vous, avec l'information sur la durée moyenne d'une intervention, sur le lieu de dépotage et le bilan carbone ;  
**La nature et l'organisation** des moyens techniques, méthodes et innovations éventuelles mis en œuvre par le prestataire seront clairement définies. Ils devront mettre en avant une organisation exemplaire dans un esprit de développement durable prenant en compte la limitation des coûts de collecte et de transport. La destination des sous-produits collectés devra privilégier leur valorisation et non leur simple élimination.  
Les **compétences** des personnels employés pour mener à bien cette prestation,

## **6. CRITERES DE CHOIX DES OFFRES**

Après analyse, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats ayant présentés une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Les critères suivants, chacun faisant l'objet d'une pondération, seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- La valeur technique (50%)
- Le prix des prestations (40%)
- Le délai de travaux (10%)

### **6.1. CRITERES D'ATTRIBUTION**

#### **Valeur technique :**

- Qualifications et références en lien avec les travaux à réaliser (25 points)
- Respect des règles d'hygiène et sécurité sur le chantier (5 points)
- Respect des prescriptions techniques du CCTP (conformité) (10 points)
- Provenance du matériel (10 points)

#### **Prix des prestations :**

La note concernant le prix de la prestation sera évaluée de la manière suivante :

Note = Note Maxi\*(OMD / OE)

- OMD = Offre du Moins-disant
- OE = Offre de l'entreprise

#### **Délai de travaux :**

- Respect des délais de chantier (5 points)
- Organisation et personnel alloué au chantier (5 points)

## 7. MODE DE REGLEMENT MODALITES DE FINANCEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement proposé est le virement administratif avec un délai global de paiement fixé à 30 (trente) jours maximum, en application des articles 115 à 121 du décret du 25 mars 2016 pour les acomptes et le solde à compter de la réception de la facture par l'administration.

Le défaut de paiement dans le délai prévu ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires.

Le taux des intérêts moratoires est égal aux taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

## 8. FIN DE LA PROCEDURE

Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 10.1. Renseignements d'ordre administratifs et techniques :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser aux personnes indiquées à l'article à 1.2 du présent règlement de consultation. Les renseignements complémentaires devront faire l'objet d'une demande écrite ou plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

### 10.2. Visite des lieux :

Les candidats désirant visiter le site concerné devront prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie de Gas.

A l'occasion de cette visite, sera remise au candidat une attestation de visite à joindre à l'offre.

## 10. VOIE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est :

### **Le tribunal administratif d'Orléans**

28,rue de la Bretonnerie

**45057 Orléans Cedex 1**

Téléphone : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)